

Zeitschrift:	Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts jurassiens
Band:	50 (1979)
Heft:	11: La haie - le verger
Artikel:	De la forêt au cours d'eau : lisières et rives boisées
Autor:	Bachmann, François
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-824663

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De la forêt au cours d'eau : lisières et rives boisées

François Bachmann

Après les haies vives et les bosquets, dont le maintien n'est que partiellement assuré par la législation, il y a lieu de présenter deux autres membres de cette famille de biotopes boisés très souvent négligés, voire menacés : il s'agit des lisières et des rives boisées, toutes deux au bénéfice d'une protection par la loi forestière. Cependant, l'application des prescriptions légales est souvent difficile, la définition légale de la forêt, à déterminer de cas en cas, étant souvent sujette à caution, en particulier en ce qui concerne les rives boisées.

Le caractère marginal, quant aux bases légales des lisières et rives boisées, n'est

pas leur seule particularité : leur principale propriété consiste dans le fait qu'elles constituent toujours un élément intermédiaire entre deux zones distinctes, formant avec les éléments voisins des groupes de trois : le groupe forêt - lisière - terrain agricole et le groupe terrain agricole - rive boisée - cours d'eau. De cette particularité découlent des fonctions bien précises auxquelles doivent répondre la composition botanique et un entretien approprié. Il en découle aussi des conflits et des menaces auxquels il s'agit de remédier.

Forêt - lisière - terrain agricole

Les fonctions

Elément de transition et de liaison entre le terrain agricole — qu'il soit utilisé comme pré, champ cultivé ou pâturage — et la forêt proprement dite, la lisière doit remplir des fonctions bien précises, dans les deux sens :

En tant que partie intégrante de la forêt, même si parfois, malheureusement, des bornes la départagent en plusieurs propriétés, la lisière participe à toutes les fonctions que la forêt est appelée à assumer : structuration du paysage, régénération de l'oxygène, protection des eaux et contre les vents, abri et réserve de nourriture pour la faune, accueil et, dans une moindre mesure peut-être, production de bois.

La liaison intime de la lisière à la forêt s'illustre par des effets tantôt indispensables, tantôt déterminants, produits dans le voisinage direct de l'intérieur du peuplement forestier. La lisière influe directement sur le régime de la lumière, lequel est un facteur prépondérant pour

la vie des étages inférieurs du peuplement, principalement dans les phases de régénération. Le régime des vents est contrôlé par la lisière. La majorité de nos lisières naturelles, constituées par de gros bois branchus, sont de véritables remparts face aux vents dévastateurs. En tant que régulatrice de l'humidité de l'air et en tant que rideau protecteur contre l'ensoleillement, la lisière joue un rôle de premier plan en ce qui concerne le microclimat interne de la forêt.

Du côté des terrains agricoles, les fonctions de la lisière consistent principalement dans la possibilité d'abris et d'ombrage pour le bétail des pâturages et bien entendu, les lisières offrent un abri idéal pour une foule d'insectes, d'oiseaux, de petits rongeurs et de petits carnassiers qui contribuent tous à l'équilibre naturel, jouant leurs rôles de prédateurs pour les uns et de proies pour les autres.

Considérations botaniques

Les fonctions incomptes aux lisières sont multiples mais précises. Elles exigent, pour être accomplies convenablement, une certaine structure qui veut que l'on considère et que l'on traite comme lisière, non pas simplement une dernière rangée d'arbres plus ou moins branchus, mais plutôt un ensemble d'arbres et buissons à étages multiples et d'une certaine profondeur.

La composition botanique peut, quant à elle, tout comme celle des haies et bosquets, se définir selon une recette simple et valable dans tous les domaines de la nature : elle doit être la plus naturelle possible, c'est-à-dire la plus conforme à la station.

Ainsi, dans la lisière sauvage, ne subissant ni intervention forestière, ni élagage du côté des prés, on trouvera tout naturellement les essences forestières dites pionnières, représentant l'avant-garde de la végétation forestière. Il s'agit, pour ne nommer que les principales, du bouleau, du peuplier, du saule, du charme, des sorbiers et alisiers, pins et épicéas, tous à l'abri d'abord puis abritant ensuite des troènes, épines, viornes et autres. Dans la lisière traitée ou à traiter, ce qui devrait se faire de préférence dans le contexte d'une intervention sylvicole, la gamme quasi complète des arbres et buissons forestiers, propres à la région, est à sa place, répartie conformément aux sols et aux expositions.

Au risque de paraître sentimental, il faut souligner l'importance à accorder à la conservation et au développement des arbres et buissons fruitiers ou grands producteurs de pollen. En effet, à l'aspect charmeur de lisières ainsi composées, à l'époque de la floraison ou en période de maturation des baies s'ajoutent l'utilité et la nécessité du rôle nourricier pour les abeilles, oiseaux et à bien d'autres représentants de la gent animale, sans oublier le plaisir du promeneur cueillant mûres, framboises ou noisettes ou encore celui de l'amateur de fines gouttes du pays.

L'entretien

La nature, composée d'êtres vivants et conditionnée par des facteurs variables, ne saurait être considérée comme un musée. On pourrait à la rigueur le faire s'il n'y avait, en laissant la nature agir à son gré, ni risques pour les humains, ni conflits d'intérêts provoqués par la seule lutte pour les moyens d'existence. La nécessité de donner ça et là un coup de pouce à la nature, qui accélère ou modifie certains processus, est incontestable.

L'entretien des lisières, sensiblement comparable à celui des haies, est nécessaire. Encore faut-il le faire de manière adéquate, c'est-à-dire conformément aux fonctions que la lisière est appelée à assumer, en utilisant au mieux les essences favorables, tout en conservant ou en créant des structures valables.

Un premier type d'entretien peut être appelé entretien courant. Il a pour buts la conservation et le développement de la lisière, dans le respect d'une étendue utile, sans compromettre l'utilisation raisonnable et du peuplement forestier et du terrain agricole. Le critère principal pour la solution de ce conflit d'intérêts doit être la reconnaissance de l'effet bénéfique, de part et d'autre, de la lisière. Pratiquement, il s'agit, en ce qui concerne les arbres, d'éclaircir les tiges en favorisant les sujets les plus utiles. L'élagage, c'est-à-dire l'enlèvement de branches « gênantes », est une opération souvent négative pour la vitalité de l'arbre. Aussi, il ne devrait être pratiqué qu'exceptionnellement. Il s'agit aussi, en ce qui concerne la strate arbustive, de maintenir leur étendue dans une mesure acceptable. Lors de ces travaux, il a lieu de respecter absolument les points suivants :

- préserver les souches en évitant de tailler à ras du sol, afin de permettre la reconstitution rapide par rejets de souches ;
- ne pas brûler les déchets sur les souches ou dans la lisière même ;

- éviter d'exécuter ces travaux pendant la période de nidification ou de floraison ;
- répartir localement les interventions et pratiquer une intensité modérée ;
- s'entendre au préalable avec le propriétaire forestier et aussi avec le Service forestier (garde forestier local ou ingénieur forestier d'arrondissement), en se rappelant que la forêt ne commence pas forcément à la limite abornée !

Le second type d'intervention est lié plus directement à un traitement sylvicole, notamment en vue de la régénération du peuplement forestier. Là, une intervention massive est souvent inévitable puisqu'il s'agit de procurer au peuplement forestier un maximum de lumière. Il convient cependant de préserver quelques « piliers » de la lisière sous le

couvert desquels la végétation buissonnante aura tôt fait de rétablir une lisière digne de ce nom.

Un mot au sujet des afforestations

De tous temps, surtout ces dernières années, des surfaces assez importantes ont été reboisées. Ces réalisations, faites dans l'intention louable d'une meilleure utilisation du sol, prennent souvent un aspect artificiel, voire de corps étranger dans le paysage, notamment en raison du taux généralement trop élevé d'essences résineuses mises à demeure. Serait-ce trop demander aux professionnels et responsables de ces projets de compléter les plantations par la création de lisières composées d'essences prédestinées à cet effet, telles que les cerisiers, tilleuls, alisiers, sorbiers, érables et chênes ?

Terrain agricole - rives boisées - cours d'eau

Les fonctions

Les boisements de cours d'eau, séparations et liaisons à la fois entre deux milieux, ont eux aussi des fonctions déterminées à remplir :

Comme tout autre secteur boisé, ils constituent un élément structurel de premier ordre dans l'ensemble d'un paysage et contribuent particulièrement à la morphologie naturelle du cours d'eau. Les arbres et buissons poussant sur les berges prennent une part non négligeable dans la fixation du sol, dans la stabilisation et le maintien des berges qui ont à subir l'assaut des eaux en crue (fig. 10). Leur présence a un effet bénéfique non négligeable sur la qualité de l'eau en régularisant sa température par l'ombre portée. L'abri offert, tant par la formation de creux au bord de l'eau que par les couronnes des arbres et les fourrés, est une contribution importante à l'équilibre écologique du secteur.

Considérations botaniques

A fonctions précises, essences adéquates !

La composition botanique des boisements des rives ne saurait être quelconque puisqu'il s'agit de stations particulières, souvent humides ou régulièrement inondées. Ainsi, presque toutes les essences résineuses sont à exclure, non seulement en raison de leur inaptitude à l'eau stagnante ou courante, mais aussi pour éviter une augmentation de l'acidité de l'eau et de son voisinage direct, acidité produite inévitablement par les aiguilles des résineux. Par contre, les essences feuillues offrent un grand choix de plantes capables de supporter les conditions particulières de la station, de fixer avec un maximum d'efficacité le terrain ainsi que de créer des conditions idéales pour l'habitat de toutes sortes d'animaux. Une certaine sélection doit pourtant se faire dans le choix des essences, en donnant la préférence aux frênes, saules et aulnes dans les endroits humides ou inondés périodiquement, et en réservant les chênes, bouleaux, ormes et érables aux parties supérieures de la berge.

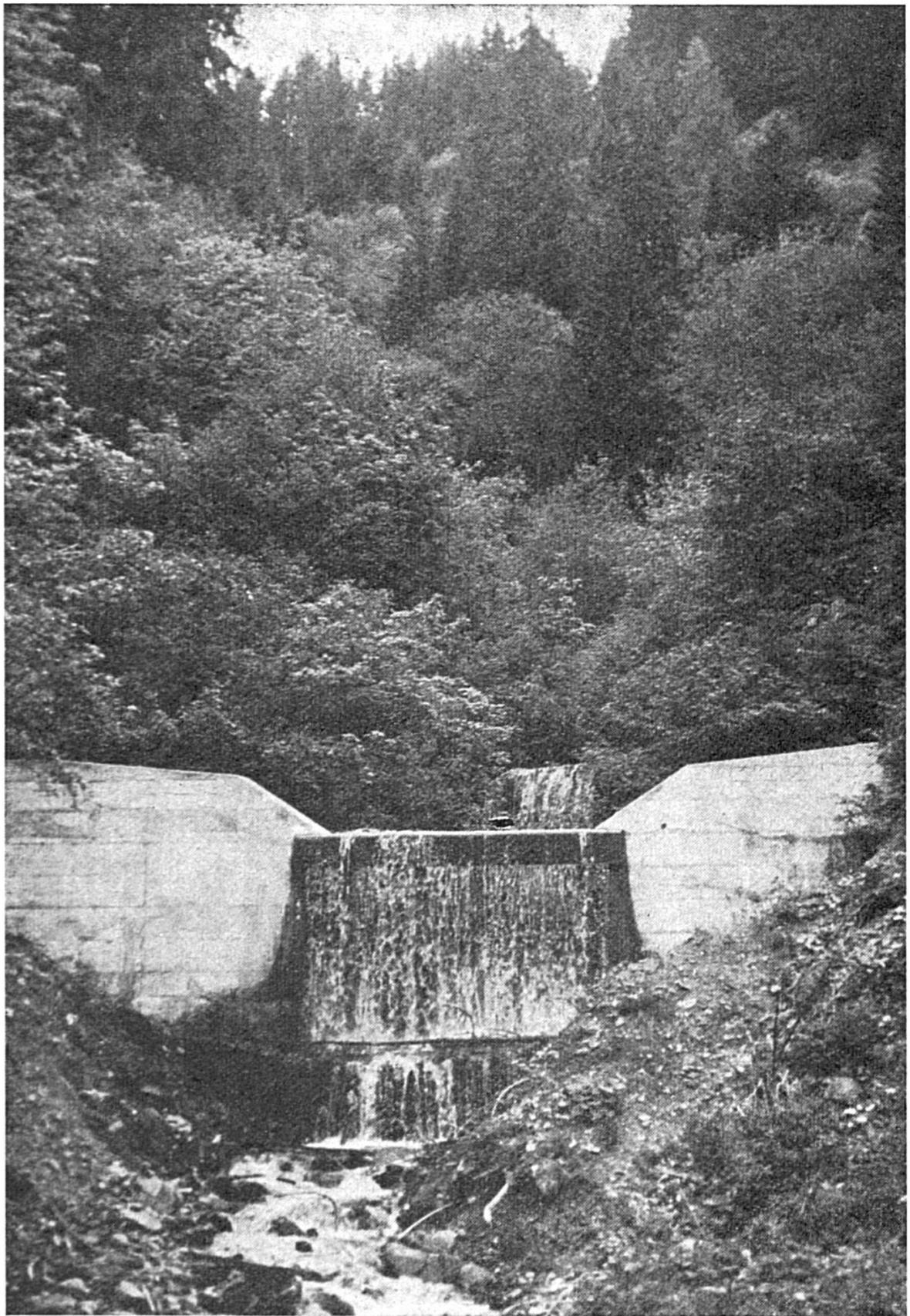


Fig. 10 Barrage artificiel et rive boisée se complètent pour lutter contre l'érosion.
Photo F. Bachmann.

L'entretien

La nécessité de l'entretien, dans le but d'assurer la stabilité et la continuité du complexe vivant qu'est la rive boisée, ne doit pas être sousestimée. Une négligence dans ce domaine peut produire des effets négatifs graves, soit en ce qui concerne la température de l'eau, soit en augmentant les risques d'inondations pouvant être causées par des bois penchés ou tombés dans la rivière en crue. Les fonctions de stabilisation des berges devant être assumées de façon permanente, le traitement des rives boisées doit se faire régulièrement mais de manière peu intensive. Ainsi, on respectera un dosage judicieux de l'ombrage, tout en favorisant une croissance normale des arbres et arbustes. Les expériences pratiques montrent qu'il est préférable d'écimer les tiges suffisamment tôt, lorsqu'elles sont encore de petite taille, afin d'éviter la formation de trop grosses souches. Les coupes ne doivent d'autre part jamais se faire à ras du sol,

afin de favoriser une régénération par rejets aériens.

Si la technique de l'entretien des rives boisées est relativement simple, l'intensité de l'intervention à choisir de cas en cas et surtout la réalisation des travaux constituent des problèmes plutôt difficiles à résoudre. Bien que chaque propriétaire riverain ait par la loi l'obligation de veiller à l'entretien adéquat de sa parcelle de berge, les résultats pratiques sont trop souvent décevants et négatifs (« On rase tout parce que ça gène le champ de maïs » ou « On brûle tout sur place parce que ce n'est que du chenit ; de toute manière, ça va déjà bien repousser » !). Il est exact que la végétation repoussera, mais il faut des années. Or, les crues peuvent arriver n'importe quand. Entre-temps, le propriétaire riverain aura profité d'élargir son champ et le futur boisement sera forcément plus étroit. De plus, l'eau, privée de toute protection, s'échauffera davantage et la berge dénudée se dégradera.

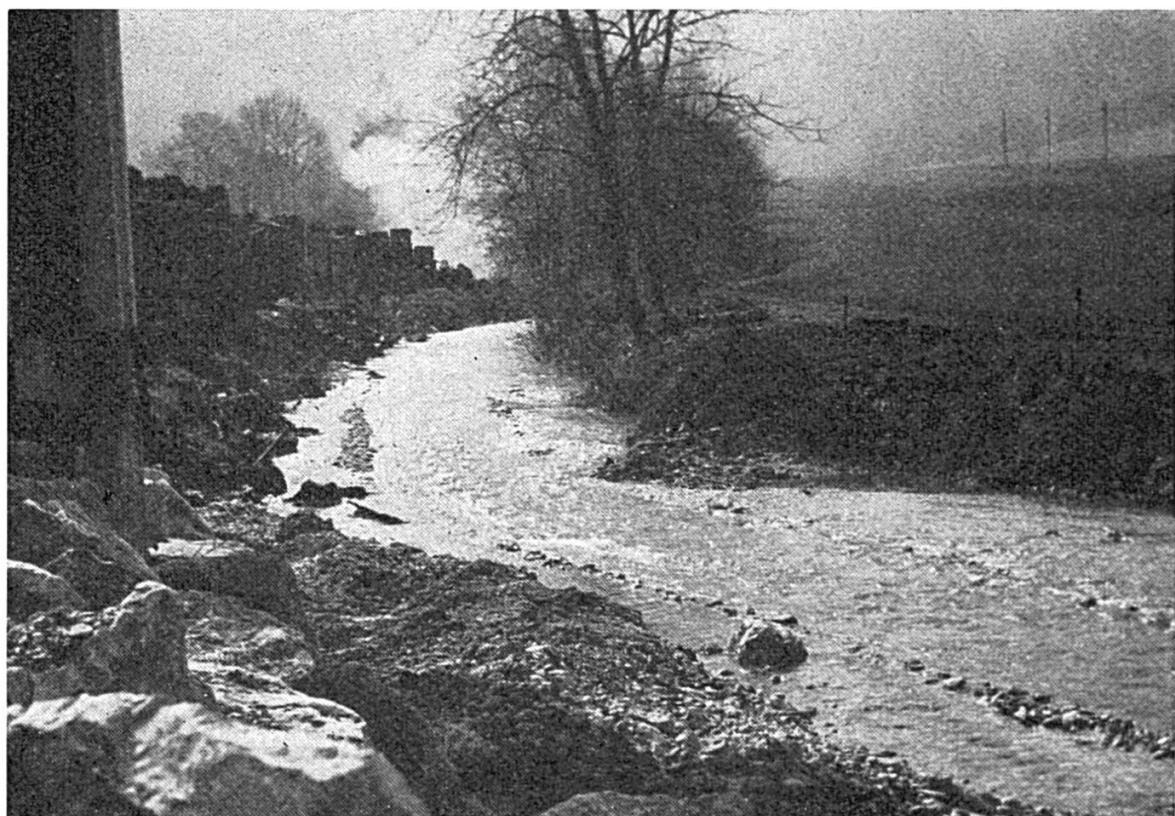


Fig. 11 *Enrochement le long de la Schelde à Vicques*. Photo F. Bachmann.

Il est évident qu'une information répétée, qu'un rappel régulier des autorités communales et cantonales, les conseils techniques des services responsables (Office des eaux et de la protection de la nature, regroupant la chasse et la pêche ; Service forestier) pourraient remédier aux situations parfois graves. A moins que l'on envisage de résoudre le problème par des traitements systématiques des rives boisées par des équipes de l'Etat, ordonnés et dirigés par les services cantonaux respectifs et financés entièrement ou partiellement par les propriétaires riverains.

Les corrections de rivières

La mode des enrochements et des rives bétonnées a envahi le pays. Avec de gros moyens financiers et mécaniques (fig. 11), on intervient pour remplacer des protections que la nature offrait gratuitement jusqu'à présent. Certes, tous les enrochements ne sont pas inévitables et tous les ouvrages réalisés ne sont pas forcément des enlaidissements du paysage. Cependant, ce qui

est regrettable et qu'il faut dénoncer, c'est une exagération certaine et une attitude par trop catégorique, tant dans la conception que dans l'exécution des projets. Selon les techniques utilisées, il est souvent impossible de conserver ne serait-ce qu'une modeste partie des boisements existants ou de reconstituer un véritable boisement de rivière allant du bord de l'eau jusqu'à la partie supérieure de la berge. Le compromis final, la solution de résignation, se limite à reconstituer une sorte d'allée d'arbres, dans le meilleur des cas agrémentée par quelques buissons, représentant un boisement ne remplissant que très partiellement ses fonctions.

Il est à souhaiter que tous les intéressés prennent conscience de la nécessité des rives boisées et de l'importance des fonctions qu'elles remplissent afin qu'à l'avenir on tende à réutiliser davantage la plantation d'arbres et le clayonnage (treillis de saules) pour la stabilisation des berges pour tenir compte de toutes les exigences.